



Fuite d'eau depuis 5 ans et refus de travaux par l'OPAC

Par **SEVIN Emilie**, le **30/10/2008 à 17:03**

Bonjour,

nous sommes locataires depuis 5 ans dans un bâtiment de l'OPAC à Dinard. En arrivant nous avons constatés des fuites d'eau dans la chambre mais avons obtenus l'assurance orale qu'elles serait réparées d'ici peu. La fuite dans la chambre c'est étendue jusqu'à 50 cm du sol et une nouvelle est apparue dans le salon. Après discussion avec nos voisins ils s'est avérés que beaucoup était touchés également souvent plus que nous. Après l'envoi d'un courrier recommandé en AR la semaine dernière nous avons pas reçu de réponse mais un courrier d'évaluation de nos ressources pour une augmentation du loyer. Plusieurs entreprises du bâtiment sont passées et après discussion, il s'avère que tout les devis ont été refusés. Nous désirons aujourd'hui pouvoir les poussées à faire ces travaux. Peux-t-on légalement bloquer les loyers sur un compte séquestre à la CDC ? Y-a-t-il des risques de poursuites ?

Merci de prendre en compte notre demande car même si nous arrivons à déménagés le problème ne seras pas résolus pour les autres locataires déjà installés ou à venir.

Bien cordialement